



## COMMUNIQUE DE PRESSE

Sur les ondes de Kwezi FM le 14 octobre, la Vice-Rectrice de Mayotte s'est aventurée à donner son avis au sujet de notre demande relative à l'augmentation du taux d'indexation des salaires.

Elle a surtout affirmé ne pas comprendre la revendication. Affirmations très surprenantes puisqu'à plusieurs reprises, les différents responsables du vice rectorat nous ont indiqué les comprendre.

Toutefois, ces précisions supplémentaires devraient éclairer la lanterne de la Vice-Rectrice qui a ostensiblement affiché une méconnaissance notoire de ce dossier :

- C'est parce qu'en 2013, les syndicats estimaient que le taux d'indexation des salaires de 40% était insuffisant que le gouvernement a proposé la clause de revoyure de 2015 ;
- A ce jour, personne n'a des éléments chiffrés sur la cherté de la vie à Mayotte (alors que le gouvernement s'était engagé à les produire avant la réunion de revoyure) ;
- Le taux d'indexation n'est pas de 40% partout, et encore moins dans tous les départements ;
- Dans le département voisin de La Réunion :
  - o S'additionnent des majorations de traitement de 25% et de 10% du traitement brut ainsi qu'un coefficient multiplicateur de 1.138 sur le traitement net majoré ;
  - o La région ne verse aucunement une partie de l'indexation des salaires aux agents de la fonction publique de l'Etat.

S'agissant des autres dossiers relevant directement du champ de compétence de la Vice-Rectrice, vous pouvez aisément imaginer le niveau de maîtrise ...